Bulletin d'information – juin 2000

CFME ACTIM -AGENCE POUR LA PROMOTION INTERNATIONALE DES TECHNOLOGIES ET DES ENTREPRISES FRANÇAISES - 14, avenue d'Eylau – 75116 Paris

Le Volontariat International

Une formule adaptée aux jeunes

EDITO

Par la loi du 14 mars 2000, le Parlement a créé le volontariat civil dont la partie internationale constitue un enjeu considérable, se situant dans la continuité de la coopération, procédure qui a concerné plus de 150 000 jeunes.

Ouvert aux femmes comme aux hommes, le Volontariat International concerne une population large entre 18 à 28 ans et propose un cadre de mission souple. Il s'adresse aux jeunes nés après le 1er janvier 1979 et à leurs aînés dégagés des obligations militaires. La vraie novation de cette formule tient dans la durée du volontariat qui peut s'inscrire soit comme une mission courte de 6 mois ou une expérience plus engageante de 24 mois. Le VI donne l'opportunité aux jeunes d'élargir leurs expériences par une dimension internationale immédiatement accessible en fin de formation universitaire ou scolaire.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et le Ministère des Affaires Etrangères ont confié au CFME ACTIM la mise en place d'un Centre d'Information sur le Volontariat International (CIVI).
Sa mission est d'informer les jeunes concernés, d'assurer la promotion et d'enregistrer les candidatures. Le CIVI aura une vocation de conseil et d'orientation, et au-delà il fera connaître aux jeunes intéressés les possibilités de séjours professionnels à l'étranger dans le secteur public français (Ambassades, Attachés et Conseillers culturels, ONG, Conseillers commerciaux) et dans le secteur privé (filiales d'entreprises françaises). Il va de soi que ce travail important nous ne pouvons le réaliser seuls.

La promotion de cette nouvelle formule exige une large diffusion dans les réseaux jeunes et un travail de sensibilisation des responsables des établissements de l'enseignement supérieur général et professionnel. Il est nécessaire de mettre en place une campagne d'information et de communication au niveau national. Les jeunes de votre établissement sont directement concernés par le volontariat international, quel que soit leur diplôme, dans le sens où il permet d'apporter une nouvelle dimension à leur cursus.
Ce bulletin d'information a pour objectif de vous sensibiliser au Volontariat International et de mettre en place avec vous un réseau de promotion qui s'inscrira comme un relais auprès des jeunes.
Cet enjeu international est fondamental aujourd'hui. A nous, ensemble, d'en convaincre les jeunes.

Pierre CRETTIEZ
Directeur Général du CFME ACTIM

Loi N°2000-242 du 14 mars 2000 (JO du 15 mars 2000)
« Au titre de la coopération internationale, les volontaires civils participent à l'action de la France dans le monde en matière d'action culturelle et d'environnement, de développement technique, scientifique et économique… » Article 4
Le texte de loi complet est consultable sur www.djo.journal-officiel.gouv.fr

LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL

MODALITES D'ACCES

Qui peut en bénéficier ?

Cette procédure s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes âgés de 18 à 28 ans à la date du dépôt de candidature, qu'ils soient étudiants, à la recherche d'un emploi ou exerçant déjà une activité.

Critères d'âge :
Toute personne née après le 01/01/1979 de nationalité française et en règle avec le code du service national.
Les jeunes gens nés avant le 01/01/1979 et dégagés des obligations du service national.

Toute personne ressortissante d'un pays de l'union européenne et en règle avec les dispositions du service national de son pays, et répondant aux mêmes conditions d'âge citées précédemment.

Durée du volontariat

Le volontariat débute au plus tard le jour du 29ème anniversaire et s'inscrit dans des missions de 6 à 24 mois. Il s'accomplit auprès d'un seul organisme et ne peut être fractionné.
Il est renouvelable une fois dans la limite des 24 mois.

Qualifications requises

Le VI est ouvert à tous les niveaux de qualification : du CAP à Bac +4, et plus.
Il couvre un large éventail de domaines d'activités (commerce, industrie, services, artisanat, culture, humanitaire, enseignement, …).

QUI RECRUTE UN VOLONTAIRE INTERNATIONAL?

- Le Ministère des Affaires Etrangères. Il gère les volontaires affectés dans les institutions culturelles, humanitaires et scientifiques.
- Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Il propose des missions dans l'ensemble de ses services délocalisés à l'étranger.
- Les entreprises françaises au travers de leurs filiales et représentation à l'étranger.

REMUNERATIONS

Toutes les missions effectuées dans le cadre du Volontariat International sont rémunérées. L'indemnité est non imposable. Elle varie entre 7000 F et 18000 F par mois selon le pays d'affectation.
- L'organisme d'accueil assure aux volontaires et à ses ayants droits le bénéfice des prestations en nature de l'assurance maladie, maternité, invalidité et rapatriement.
- Le volontaire a droit à la prise en charge du voyage A/R et de ses bagages.

LES AVANTAGES POUR LE VOLONTAIRE

Le volontaire bénéficie d'un statut public

- Les Volontaires Internationaux sont placés sous l'autorité du Ministre compétent et des services de l'Ambassade de France dans le pays de résidence.
- La période de volontariat est prise en compte et validée au titre du régime de base de l 'assurance vieillesse.

Une valeur diplômante

Un certificat d'accomplissement du volontariat est délivré à l'issue de la mission. Le volontariat pourra s'insérer dans les nombreux cursus qui prévoient des périodes d'expérience professionnelle à l'étranger.

Internationalisation du profil

Le VI offre tous les atouts pour vivre une expérience internationale. Il permet d'atteindre un niveau de responsabilité à l'étranger très valorisant pour une carrière future et de développer ses connaissances linguistiques. Les jeunes ont l'opportunité de profiter d'une mobilité très prisée par les employeurs.

Acquérir de l'expérience

Le VI s'inscrit dans la continuité de la coopération, formule qui a séduit plus de 150 000 jeunes. Il est l'occasion unique de valoriser ses acquis et représente une démarche individuelle de réflexion et de préparation. Il permet de mettre en application ses compétences et d'augmenter son capital réussite.

Un emploi à portée de main

Le VI est le meilleur moyen de faire décoller sa carrière car la mission débouche souvent sur une offre d'emploi. L'objectif d'embauche est réel puisque, jusque là, plus d'un coopérant sur deux, en entreprise, s'est vu proposer un poste à l'issue de sa mission.